

# Rapport du jury

## Certification en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Session 2023

---

**Académie de TOULOUSE**  
**Service d'information et d'orientation**

**Présidente du jury Mme Anne VIADIEU**, Directrice Déléguée de Région Académique à l'Information et l'Orientation  
*Rapport rédigé par Sylvie BECO-GLEIZES, Coordonnatrice académique de lutte contre le décrochage scolaire, et Odile PRAT, Chargée de mission LDS*

Table des matières
--------------------

1. Conditions d'obtention de la certification .....	3
2. Formation des candidats .....	3
3. Données statistiques et résultats.....	5
4. Remarques générales du jury.....	8
Épreuve 1 : Séance de formation .....	8
Épreuve 2 : Étude de cas .....	8
5. Conseils et recommandations .....	9

## 1. Conditions d'obtention de la certification

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

### Organisation des épreuves

- **Épreuve N°1** : séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.

- **Épreuve N°2** : étude de cas : épreuve orale, préparation d'une durée de 60 minutes, étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire.

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

### Modalités d'évaluation

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

## 2. Formation des candidats

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034601743?r=t6Xp0czKSE>

## ANNEXE

### À L'ARRÊTÉ DU 5 MAI 2017 RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE « CERTIFICATION LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE » (CLDS)

MODULES DE FORMATION	DUREE TOTALE des modules
<b>A. - Formation théorique comportant 6 modules obligatoires d'un volume indicatif de 20 h</b>	<b>120 heures</b>
Décrochage scolaire : prévention et remédiation	
Ingénierie de formation et conduite de projet	
Gestion administrative et financière d'une action de formation	
Coordination d'équipes de formateurs	
Conseil et animation	
Pédagogie différenciée et modulaire en formation	
<b>B. - Trois modules d'approfondissement au choix d'un volume indicatif de 10 h</b>	<b>30 heures</b>
Parcours personnalisés de formation	
Gestion et utilisation des fonds européens	
Travail en partenariat	
Conduite d'entretiens individuels	
Gestion de crise	
Formateur dans une action MLDS	
Référent d'action MLDS	
Coordination et animation d'un GPDS	
Tuteur en parcours personnalisé	
<b>C. - Mise en situation professionnelle (modules obligatoires)</b>	<b>40 heures</b>
Observation et co-animation de séquences de formation (individuelles ou collectives) avec un coordonnateur MLDS (binôme stagiaire CPLDS/coordonnateur MLDS)	
Mise en situation du stagiaire dans l'animation d'un « groupe de prévention » du décrochage scolaire (GPDS)	

Comme l'année dernière, un parcours de formation a été construit en partenariat avec l'E AFC. Tous les modules obligatoires et 3 modules d'approfondissement ont été construits. La formation théorique s'est déroulée entre Septembre et Novembre 2022.

### Modules de formation CPLDS 2022/2023

MODULES DE FORMATION CPLDS 2021-2022	PRÉSENTIEL	DISTANCIEL
<b>Modules obligatoires</b>		
<b>Module 1-Décrochage scolaire : prévention et remédiation</b>	3H	9H
<b>Module 2-Ingénierie de formation et conduite de projet (partie 1 : ingénierie)</b>	3H	
<b>Module 2-Ingénierie de formation et conduite de projet (partie 2 : conduite de projet)</b>	3H	
<b>Module 3-Gestion administrative et financière d'une action de formation</b>	6H	
<b>Module 4-Coordination d'équipes de formateurs</b>	3H	
<b>Module 5-Conseil et animation</b>	3H	
<b>Module 6-Pédagogie différenciée et modulaire en formation</b>	3H	9H
<b>Modules d'approfondissement</b>		
<b>Module A- Parcours personnalisés de formation</b>	3H	
<b>Module B-Conduite d'entretiens individuels</b>	3H	
<b>Module C-Coordination et animation d'un GPDS</b>	6H	
<b>Mise en situation professionnelle</b>	40h	
<b>Total : 94 Heures</b>	<b>76H</b>	<b>18H</b>

Cette année, seuls 8 candidats ont demandé à suivre la formation. Le budget permettant d'ouvrir la formation à 10 personnes, il n'y a pas eu de commission de choix, tous les candidats à la formation ont été retenus.

Tous les modules ont pu avoir lieu.

Un tutorat a été organisé pour chaque candidat afin d'assurer les 40 heures de mise en situation professionnelle et de préparer au mieux l'épreuve 1 de mise en situation. Plusieurs coordonnateurs MLDS ont accepté d'être tuteurs.

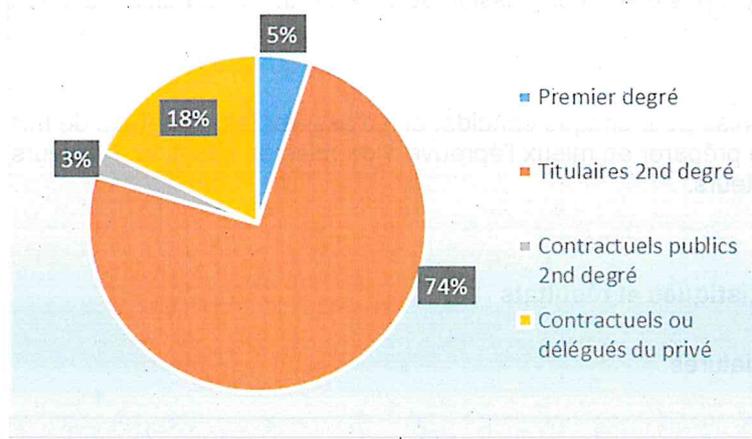
### 3. Données statistiques et résultats

#### Répartition des candidatures

Département d'inscription	Candidats inscrits et présents aux deux épreuves				Candidats démissionnaires			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
09 - Ariège	1	2	1	1		1	1	1
12 - Aveyron	1				1			1
31 - Haute-Garonne	8	3	1		15	9		4
32 - Gers	2	1			1	1		
65 - Hautes-Pyrénées	1	1			1			
46 - Lot					1	2		1
81 - Tarn	2	2			2	5		1
82 - Tarn-et-Garonne	0	1			2	2		
<b>TOTAL DES INSCRITS 40 / 39</b>	15	10	2	1	23	20	0	8

Corps d'origine des candidats inscrits								Établissement d'exercice					
Premier degré		Titulaires 2nd degré		Contractuels public 2nd degré		Contractuels ou délégués du privé		Collège		Lycée		Autres (EPU-EMPU- IEM)	
2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
7	2	28	29	3	1	2	7	14	13	20	23	6	3
<b>Total inscrits</b>		<b>40 inscrits en 2022</b>				<b>39 inscrits en 2023</b>							

## Corps d'origine des candidats en %



En 2023, les candidats sont très majoritairement titulaires du 2<sup>nd</sup> degré. Comme en 2022, les candidats du 1<sup>er</sup> degré exercent en SEGPA, et dans des établissements d'enseignement adapté (EPEU, IEM).

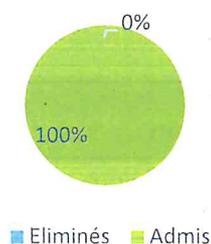
En 2023, deux candidats ont passé l'épreuve 2 mais ne se sont pas présentés à l'épreuve 1. Onze candidats ont passé l'intégralité des épreuves.

- Tous les candidats ayant bénéficié du parcours de formation avec la EAFC ont obtenu leur certification.
- Tous les candidats (5) exerçant la mission de référent décrochage scolaire ont obtenu leur certification
- Les candidats du 1<sup>er</sup> degré restent en difficulté sur cette certification.

### Résultats de la session 2023

Tous les candidats ayant passé l'intégralité des épreuves (11 candidats) ont été déclarés admis soit 100% de réussite, taux supérieur à l'an dernier (88%).

## Admissions



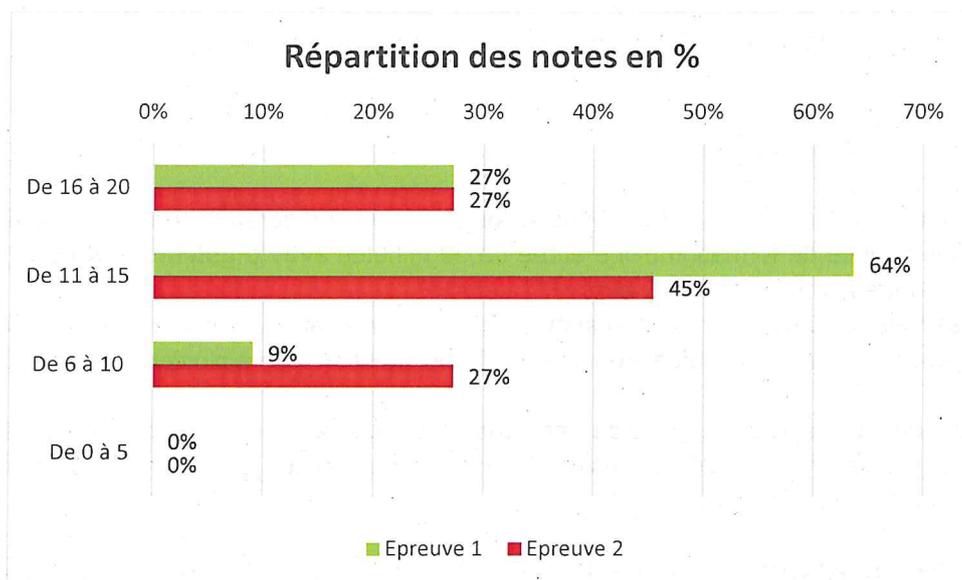
En 2023, aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à une des deux épreuves. En 2022 il y avait un candidat ayant une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5/20) à l'épreuve 1 et aucun à l'épreuve 2.

Deux candidats ayant passé la première épreuve ne se sont pas présentés à la deuxième épreuve.

Notes obtenues en 2023	Épreuve N°1	Épreuve N°2	Moyenne des deux épreuves
Notes les plus basses obtenues	9	9	10
Notes les plus hautes obtenues	18	18	16,5
Moyenne des notes	14,27	14,05	14,16

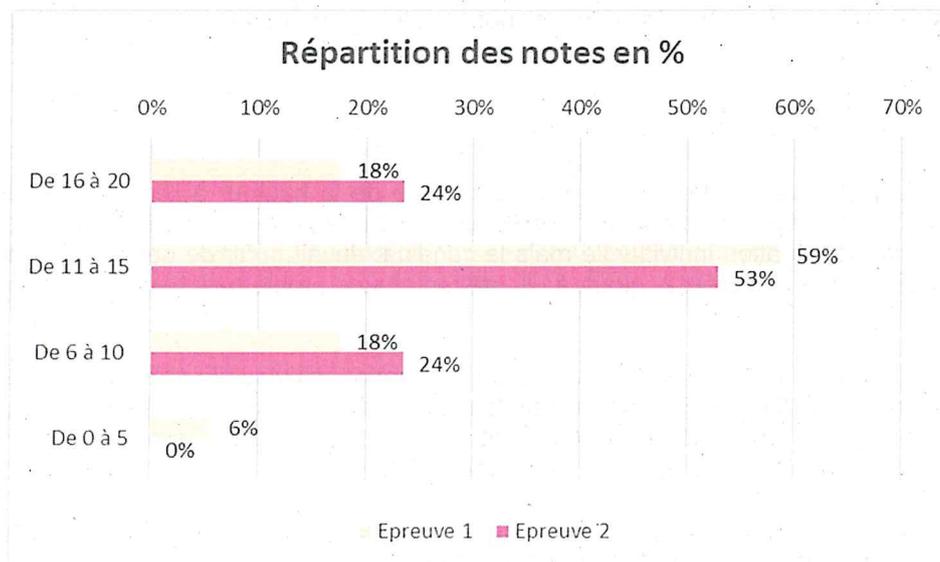
Contrairement à l'année précédente où l'écart entre les notes basses et hautes était plus important pour l'épreuve 1 que pour l'épreuve 2, en 2023 les notes sont homogènes sur les deux épreuves.

En 2023 :



Les notes des deux épreuves sont plus homogènes et les moyennes sont meilleures que celles de l'an dernier.

En 2022 :



#### 4. Remarques générales du jury

##### Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les candidats se présentent aux épreuves avec des objectifs différents : l'obtention de la certification vise pour certains à faire reconnaître institutionnellement leur investissement en matière de lutte contre le décrochage scolaire ou à exercer la fonction de coordonnateur de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire. D'autres se présentent davantage dans le but d'exercer des missions hors la classe ou pour enrichir leur culture professionnelle voire étoffer leurs compétences d'enseignant.

Cette année les notes sont homogènes entre l'épreuve 1 et l'épreuve 2.

Globalement les candidats ont semblé bien préparés, soit grâce à la formation, soit parce qu'ils se sont documentés par eux-mêmes, mais certains ont été un peu déroutés par les sujets de l'épreuve 2 et ont eu du mal à prendre de la hauteur sur la prévention à l'échelle de l'établissement.

Cette année encore, le parcours de formation mis en place a été un vrai « plus ».

##### Épreuve 1 : Séance de formation

Conformément à l'arrêté du 5/05/2017 qui précise l'organisation des épreuves de la certification, l'épreuve N°1 consiste en une séance de formation d'une durée de 30 minutes **avec plusieurs jeunes** dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

De fait, les séances en entretien individuel sont à proscrire. Cette année, malgré quelques difficultés liées aux mouvements sociaux, tous les candidats ont présenté une situation face à plusieurs jeunes.

Il est important de bien repérer le public de décrocheurs pour la séance et de conduire la séance en fonction des problématiques repérées. Les situations doivent bien concerner des jeunes en décrochage, les séances sur le Parcours Avenir sont à proscrire.

Le jury conseille aux candidats de travailler leur posture pour l'adapter à la situation et au public.

La gestion du temps a posé problème à certains candidats. Il est recommandé de ne pas prévoir une séance trop longue et de se fixer des objectifs réalistes, sinon la séquence pédagogique perd en cohérence. Dans ce but, le jury recommande de bien contextualiser la séance en précisant ce qui s'est passé avant et ce qui se passera après.

Les candidats étaient mieux préparés, pensant notamment à aménager les espaces pour les adapter à la séance.

##### Épreuve 2 : Étude de cas

Les candidats qui ont réussi cette épreuve ont su prendre de la hauteur à l'échelle de l'établissement sans énumérer les différents dispositifs existants. Les sujets de cette année pouvaient déstabiliser les candidats : le sujet 1 concernait une situation individuelle mais le candidat devait sortir de cette situation précise pour aller vers une situation globale. Le sujet 2, quant à lui, présentait une problématique à l'échelle d'un établissement, sans situation individuelle.

Quelques candidats ont eu du mal à se détacher de la situation individuelle présentée dans le sujet 1. Le jury attendait une analyse de 15 minutes maximum sur la situation du jeune puis le reste de la séance sur la situation globale de l'établissement. Par ailleurs, le candidat devait se mettre dans la peau d'un enseignant Référent Décrochage Scolaire, pas dans celle d'un coordonnateur MLDS.

Pour les candidats n'ayant pas suivi la formation et/ou ceux ne connaissant pas la MLDS, le sujet 2 a posé des difficultés car il ne présentait pas de situation individuelle.

## 5. Conseils et recommandations

Pour l'épreuve n°2, comme l'an dernier, le jury recommande aux candidats de travailler la méthodologie des études de cas. L'analyse de la situation ne consiste pas en un récit ou un résumé des faits exposés.

Le jury conseille aux candidats de maintenir une veille informationnelle sur les différents dispositifs existants, même s'il n'est pas attendu d'eux une maîtrise exhaustive ni une énumération de tous les dispositifs.

Il préconise également de prendre du recul par rapport à la fois à la formation reçue et à son expérience professionnelle et de la mettre à profit pour analyser les situations proposées mais sans traduire l'exercice via le filtre de leur activité. Cette année en particulier, il était important de raisonner à l'échelle de l'établissement en se détachant des situations individuelles.

Pour l'épreuve n°1, le jury rappelle qu'il est indispensable de bien réfléchir sur la forme (choix d'une formulation) et le contenu de la séance présentée (pertinence de la séance / choix des élèves en voie de décrochage) afin de pouvoir justifier ses choix devant le jury. Une argumentation solide et étayée est attendue : le jury doit pouvoir évaluer les compétences pédagogiques spécifiques du candidat relatives à la lutte contre le décrochage (individualisation, pédagogies institutionnelle, interactive et coopérative...)

### Points positifs :

Cette année les candidats ont semblé mieux préparés et ils ont mieux pris en compte l'aménagement des espaces dans le cadre de la mise en situation.

Ils ont globalement montré une grande implication dans la conduite de l'épreuve pratique.

### Points d'amélioration :

Lors de l'épreuve d'analyse de cas, la prise de recul est essentielle pour traiter le sujet à l'échelle de l'établissement.

### Points à éviter :

Dans le cadre de l'épreuve n°1, la gestion du temps est un point-clé. La séance ne doit pas être trop longue pour permettre d'aller au bout tout en laissant l'espace pour l'échange avec les jeunes. De même, il est préférable d'avoir un groupe plutôt réduit pour permettre à chacun de prendre la parole.

M 14/06/23  
la DRAIC

  
Pour le Recteur et par Délégation  
La cheffe du Service Académique  
d'Information et d'Orientation

Anne VIADIEU

